

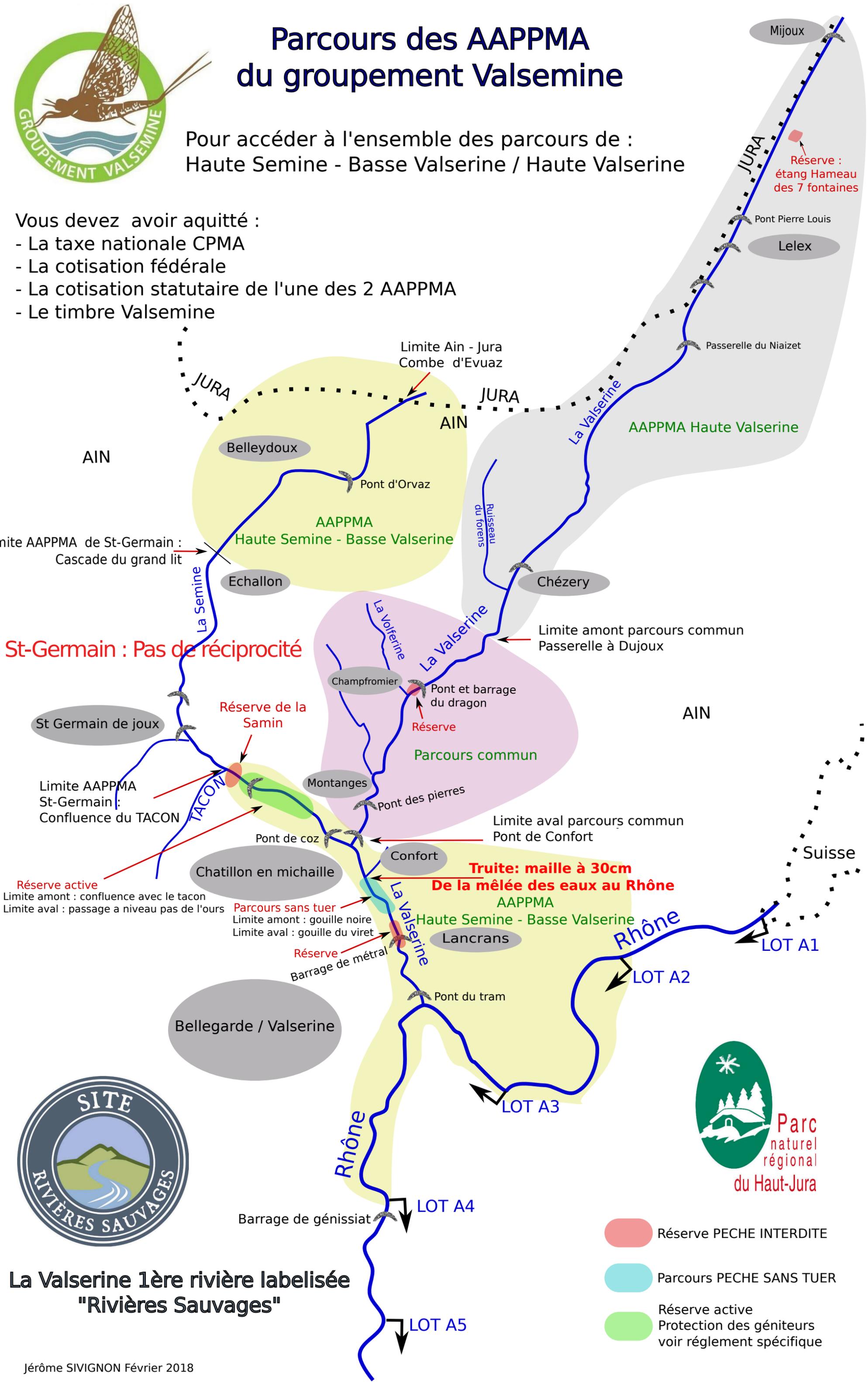


Parcours des AAPPMA du groupement Valsemine

Pour accéder à l'ensemble des parcours de :
Haute Semine - Basse Valserine / Haute Valserine

Vous devez avoir acquitté :

- La taxe nationale CPMA
- La cotisation fédérale
- La cotisation statutaire de l'une des 2 AAPPMA
- Le timbre Valsemine



St-Germain : Pas de réciprocité

**Truite: maille à 30cm
De la mée des eaux au Rhône**

Réserve active
Limite amont : confluence avec le tacon
Limite aval : passage a niveau pas de l'ours

Parcours sans tuer
Limite amont : gouille noire
Limite aval : gouille du viret

Réserve
Barrage de métral



La Valserine 1ère rivière labellisée "Rivières Sauvages"



- Réserve PECHE INTERDITE
- Parcours PECHE SANS TUER
- Réserve active
Protection des géniteurs
voir règlement spécifique